

## Prévention des disparitions dans le contexte des migrations, protection des droits des familles et gestion humanisée des frontières

Atelier de réflexion du 11 décembre 2024

En partenariat avec l'OIM

## Mot d'ouverture – Madame la Présidente du CNDH

Madame, représente de l'OIM Messieurs les representants des representations diplomatiques Monsieur, le représentant du ministère de l'intérieur de la justice, des affaires etrangères et du santé

Mesdames et Messieurs, Chers collegues

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), en vue de réitérer notre engagement ferme et constant en faveur de la protection des droits des migrants, quel que soit leur statut, en tant que droit humain fondamental et de poursuivre ensemble une réflexion approfondie sur cette question essentielle.

Au lendemain de la Journée internationale des droits de l'Homme, nous sommes réunis aujourd'hui pour élargir nos échanges autour d'une problématique majeure : les disparitions dans le contexte des migrations, qui constitue une véritable question de droits humains.



Chaque année, mesdames et Messieurs, à travers le monde, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants disparaissent tragiquement au cours de leur périple migratoire. Depuis 2014, plus de 69 000 vies humaines ont été perdues, dont 15 833 sur notre continent africain.

Ces tragédies interpellent nos consciences et soulignent l'urgence de renforcer la coopération institutionnelle dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 8 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté à Marrakech en 2018. Cet objectif, qui résume le sujet de nos travaux d'aujourd'hui, vise à sauver des vies et à instaurer une coordination internationale efficace face à la problématique des migrants disparus.

Compte tenu du nombre, bien que partiel, des disparitions enregistrées, il est légitime de s'interroger sur le degré de mise en œuvre de cet objectif 8, qui devrait constituer un cadre novateur de coopération et permettre l'élaboration de réponses adaptées aux défis majeurs liés à la protection des droits des personnes en migration.

Cependant, nous constatons avec satisfaction l'émergence de dynamiques qu'il convient de saluer et de valoriser :

- Premièrement, une dynamique institutionnelle : sur le continent, certains États d'Afrique de l'Ouest intensifient leurs efforts en matière de prévention des disparitions. Au Maroc, le *Référentiel de procédures standards pour un système d'orientation et de prise en charge des migrants*, élaboré par le Ministère de l'Intérieur que je tiens à remercier pour sa présence aujourd'hui –, contribue à cette dynamique en instaurant des procédures de gestion humanisée des frontières.
- Deuxièmement, une dynamique portée par les organisations internationales : ces dernières jouent un rôle crucial en matière de documentation et de renforcement des capacités. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), partenaire de cette journée, pour son engagement et les actions qu'elle mène et dont nous aurons un aperçu durant nos travaux.



J'adresse également mes sincères remerciements au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), partenaire de longue date du CNDH, qui a accepté de contribuer à cet événement en partageant son expérience et son expertise.

• Troisièmement, une dynamique citoyenne portée par la société civile : je salue avec gratitude la présence et l'engagement des nombreux acteurs associatifs, professionnels de santé et autres intervenants de terrain, dont le rôle, au plus proche des familles des disparus, est absolument fondamental. Leur dévouement quotidien, essentiel à la compréhension des parcours migratoires et à la formulation de réponses adaptées, mérite toute notre reconnaissance et notre appui.

Le CNDH, en partenariat avec l'OIM, Mesdames et Messieurs, s'efforce de favoriser une réflexion collective autour des recommandations formulées en 2023 dans le cadre du *Processus de Rabat*. Cet espace de dialogue entre pays de départ, de transit et de destination constitue une plateforme précieuse pour le développement de bonnes pratiques et l'instauration de mesures opérationnelles visant à prévenir les disparitions, à respecter la dignité des personnes décédées, et à apporter des réponses concrètes aux familles.

Je tiens particulièrement à rappeler la recommandation relative au renforcement de la coordination entre les différents acteurs, notamment par la mise en place d'un réseau de points focaux nationaux dédiés aux migrants disparus.

Le rapport annuel du CNDH témoigne, année après année, de notre préoccupation constante pour les droits des personnes migrantes, avec des recommandations formulées en vue d'assurer l'effectivité de ces droits. Nos actions quotidiennes illustrent également cet engagement, notamment en ce qui concerne la protection des droits en zones frontalières.

À titre d'exemple, la mission d'information que j'ai diligentée en juin 2022 à la suite des tragiques événements survenus à Nador-Melilla, ainsi que l'appel récent adressé aux victimes potentielles des violations de droits dans le contexte des événements de Fnideq, traduisent cette volonté.



Nous avons également d'organisé à Dakhla une initiative de mobilisation et de partage avec les membres et les organisations de la région lors des derniers jours

Cette journée d'échanges, organisée en partenariat avec l'OIM, que je remercie de nouveau, représente une opportunité précieuse pour réaffirmer l'engagement universel en faveur de la mise en œuvre de l'objectif 8 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle nous invite à réfléchir à l'instauration de nouvelles modalités de coopération, en vue de prévenir les disparitions durant les parcours migratoires, de protéger les familles et de promouvoir une gestion humanisée des frontières.

Je vous remercie chaleureusement pour votre participation vos contributions, et vos éclairages, dont je ne doute pas qu'elles seront particulièrement riches et pertinentes.